

Recommandations de l'UPSA-VAUD pour les passages entre les formations

L'ordonnance et le plan de formation mentionnent la perméabilité entre les trois formations initiales des professions techniques de l'UPSA. Le présent récapitulatif fournit des recommandations quant aux questions les plus fréquemment posées dans le domaine des passages possibles.

1. Changement de voie de formation et répétition de l'année

En principe il n'est pas possible de changer de voie en cours d'année. En cas d'erreur d'orientation au départ confirmée par le résultat du test d'aptitude de l'UPSA ou du test d'entrée de l'EPSIC, un changement rapide dans une voie mieux adaptée est possible avec l'accord de l'entreprise.

En cas de prestations insuffisantes au terme de l'année au niveau des notes de connaissances professionnelles, des notes de l'examen intermédiaire, des notes des cours interentreprises (CI) ou dans l'entreprise de formation, une réunion des parties concernées sera organisée. Après concertation des partenaires, il sera proposé une réorientation ou, si la situation le permet la répétition de l'année dans la même voie ou dans une voie moins difficile.

En principe le passage sous condition et le passage dans l'année supérieure dans une voie plus simple sont exclus.

Le passage dans un niveau de formation supérieur n'est en principe pas possible.

2. Formations complémentaires

Nouvelles formations :

Il est nécessaire d'obtenir une note d'expérience des connaissances professionnelles d'au moins 4,5 ainsi qu'une note d'expérience des cours interentreprises d'au moins 4,5. Dans le cas contraire, l'association demandera la résiliation du contrat ou l'admission dans une année antérieure.

De AMA à MMA : Entrée en deuxième année de MMA

De MMA à MA : Entrée en troisième année de MA

3. Haute école spécialisée HES

Maturité gymnasiale : Les détenteurs d'une maturité gymnasiale peuvent suivre une formation raccourcie de mécanicien d'automobiles (en principe 3 ans). Il est recommandé de suivre les 4 années de formation des connaissances professionnelles et des cours Interentreprises.

MA : Mécatronicien

MMA : Mécanicien en maintenance d'automobiles

AMA : Assistant en maintenance d'automobiles